

2. L'externat de Pikangikum fonctionne depuis 1958. En outre, depuis 1945, il y a une école saisonnière durant les mois d'été.

3. L'externat de Pikangikum est situé à environ 140 milles à vol d'oiseau de la gare de chemin de fer de Sioux-Lookout, en Ontario, la plus proche gare croit-on, et à environ 56 milles à vol d'oiseau du plus proche raccordement routier à Red-Lake, en Ontario.

4. Non.

5. Pikangikum n'était pas sur la liste des postes isolés publiée en juin 1958. Toutefois, les règlements pertinents ayant été récemment modifiés, cet endroit y figure maintenant comme poste isolé. L'instituteur nommé à Pikangikum le 1<sup>er</sup> janvier 1959 n'avait pas droit, suivant les conditions d'emploi à une indemnité d'isolement. Les instituteurs employés par le ministère sont considérés comme étant sous contrat, c'est pourquoi aucune révision de traitement et d'indemnité n'a lieu durant la durée du contrat. Mais dans le cas qui nous occupe, le présent contrat expirant en août 1960, le nouveau contrat qui commencera en septembre 1960 stipulera que l'instituteur de Pikangikum aura droit tant à l'indemnité d'isolement qu'à l'allocation de subsistance.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE—ANNONCES DANS LE ROYAUME-UNI

**Question n° 143—M. Winch:**

1. Au cours des six derniers mois, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il publié des annonces, dans les Îles Britanniques, invitant des immigrants au Canada et indiquant des possibilités d'emploi pour des menuisiers, des plombiers, des électriciens et des peintres, dans l'industrie de la construction?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministère avait-il consulté le Service national de placement ou la Commission d'assurance-chômage sur la disponibilité d'ouvriers spécialisés dans ces métiers et résidant actuellement au Canada?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** La réponse est oui pour ce qui est des deux parties de la question.

SUBVENTIONS AU TRANSPORT DU CHARBON, NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK

**Question n° 145—M. Batten:**

Quelle somme globale a-t-on dépensée au titre des subventions au transport du charbon, (i) en Nouvelle-Écosse, (ii) au Nouveau-Brunswick, durant les périodes suivantes: a) du 1<sup>er</sup> avril 1935 au 31 mars 1957, b) du 1<sup>er</sup> avril 1957 au 31 mars 1960?

**L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et Relevés techniques):** Monsieur l'Orateur, la façon dont cette question est posée pourrait soulever un problème. En général, les subventions au charbon ne sont pas versées à une province en particulier, même si elles sont

accordées à l'égard de charbon provenant de cette province. Ce point a été signalé au représentant de Humber-Saint-George, et on m'assure que ce qu'il veut savoir, ce sont les montants versés pour le charbon provenant de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick durant les périodes indiquées. Il a eu l'obligeance de m'offrir de retirer sa question et de la rédiger de nouveau, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire.

Tenant compte de cette mise au point, la réponse à (i) a) c'est que les subventions versées pour le charbon de la Nouvelle-Écosse, du 1<sup>er</sup> avril 1935 au 31 mars 1957 se sont totalisées par \$66,437,765.54.

La réponse à (i) b), c'est que les subventions accordées pour le charbon de la Nouvelle-Écosse, du 1<sup>er</sup> avril 1957 au 31 mars 1960, se sont élevées en tout à \$28,302,797.86.

La réponse à (ii) a), c'est que le total des subventions pour le charbon du Nouveau-Brunswick, du 1<sup>er</sup> avril 1935 au 31 mars 1957, a atteint \$491,434.92.

La réponse à (ii) b), c'est que le total des subventions accordées pour le charbon du Nouveau-Brunswick, du 1<sup>er</sup> avril 1957 au 31 mars 1960, a été de \$572,188.96.

REPRÉSENTANTS DE RADIO-CANADA À LA TRIBUNE DES JOURNALISTES

**Question n° 146—M. Cardin:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle, à la tribune des journalistes du Parlement, des représentants attitrés et compétents pour faire le reportage des nouvelles parlementaires aux réseaux anglais et français de la radio et de la télévision?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et quand ont-ils été nommés à ce poste?

3. Quelle somme annuelle dépense-t-on pour ces représentants?

4. Depuis le 14 janvier 1960, d'autres personnes que ces représentants attitrés ont-elles exercé les fonctions de journaliste ou d'interviewer aux émissions des nouvelles diffusées par le réseau anglais?

5. Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les noms de ces personnes, b) pour quelles raisons n'a-t-on pas retenu les services des représentants attitrés de la Société Radio-Canada, c) quelles sommes additionnelles celle-ci a-t-elle dépensées dans chaque cas?

**M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, comme la question est en cinq parties, voici les réponses:

1. Oui.

2. M. Norman DePoe, nommé à titre provisoire journaliste des nouvelles nationales depuis le 11 janvier 1960, MM. Tom Earle et Philip Calder, pour l'anglais; M. Claude Paulette, pour le français. Les trois derniers sont attitrés auprès de la tribune de la presse depuis avril 1959.

3. Le coût estimatif du reportage des nouvelles nationales à tous égards, y compris les traitements et autres frais, est de \$80,000.